

Assemblée générale du 9 au 14 novembre 2014
Budget prévisionnel 2015
présenté par le Trésorier : François BLAISE

Conformément à l'article 8 des statuts,
le budget prévisionnel doit être soumis au vote de l'Assemblée Générale.

Dépenses		Recettes	
Abonnement « Le site TV »	320 €	Adhésions et dons	1 200 €
Hébergement OVH et noms de domaines	600 €	Intérêts du livret A	200 €
Assurance MAIF	110 €	Reprise sur exercice antérieur	1 640 €
Adhésions à d'autres associations	70 €		
Frais bancaires	30 €		
Frais postaux	150 €		
Frais de déplacement	800 €		
Communication et développement	960 €		
Actions de développement du numérique pédagogique dans l'enseignement de la technologie	10 000 €	Subvention reçue du Ministère de l'Education Nationale	10 000 €
Abandon des frais engagés par les bénévoles	1 000 €	Abandon des frais engagés par les bénévoles	1 000 €
TOTAL :	14 040 €	TOTAL :	14 040 €

La trésorerie disponible à la fin de l'exercice 2012-2014 (voir le bilan financier), permet de faire face aux dépenses en attendant les recettes dues aux adhésions ou renouvellements de cotisations.

Remarque : il y avait 114 adhésions échues en 2013, 41 en 2014 et 36 en 2015 qui vont générer une diminution des recettes pouvant être compensée par de nouveaux membres.

Conformément à la législation fiscale, le bilan financier et le budget prévisionnel peuvent mentionner les dons des bénévoles qui ont renoncé au remboursement de frais engagés dans le cadre de leur activité au sein de l'association (déplacements, téléphone, fournitures de bureau, frais divers).

François BLAISE
Trésorier de l'association Pagestec

